

Grifols est un groupe mondial de soins de santé fondé à Barcelone en 1909 qui s'est engagé à améliorer la santé et le bien-être des personnes dans le monde entier. Ses trois principales unités d'exploitation – Biopharma, Diagnostic et Bio Supplies – développent, produisent et commercialisent des solutions et services innovants dans plus de 100 pays.

Grifols respecte les droits à la vie privée de toutes les personnes concernées qui lui confient leurs données à caractère personnel et s'engage à observer les réglementations en matière de protection des données applicables dans chaque pays.

Le présent avis de confidentialité a été préparé conformément au règlement général européen sur la protection des données (le « **RGPD** ») et aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des données. Veuillez consulter la section 7 pour des dispositions spécifiques. Il décrit les pratiques de collecte de données de Grifols et les droits des personnes concernées dans le contexte de la collecte, de l'utilisation et du partage de leurs données à caractère personnel par Grifols.

Le présent avis de confidentialité s'applique au traitement des données à caractère personnel (a) des personnes signalant des questions, des doutes ou une violation potentielle des lois, règles et réglementations, ainsi que des politiques et procédures internes, (b) des personnes signalées et (c) de tous tiers impliqués dans ledit signalement.

1. Identification du/des responsable(s) du traitement/propriétaire(s) des données à caractère personnel

Les responsables/propriétaires conjoints des données sont Grifols, S.A., avec la société du groupe Grifols basée dans le pays d'où provient la déclaration ou auquel elle se rapporte.

L'identité et les coordonnées des sociétés du groupe Grifols sont disponibles [ici](#). La ou les sociétés du groupe Grifols agissant en qualité de responsables conjoints du traitement seront dénommées « Grifols ».

2. Identification du délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données agit en tant qu'interlocuteur entre Grifols et vous afin de garantir le respect par Grifols de la législation sur la protection des données et la meilleure protection de vos droits en vertu de cette législation. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données en envoyant un e-mail à dpo@grifols.com, à moins que les responsables du traitement ne soient Grifols Deutschland GmbH ou Haema AG, auquel cas vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de chacune de ces sociétés en envoyant un e-mail à dsb@grifols.com et dsb@haema.de, respectivement.

Les personnes concernées peuvent demander, si elles le souhaitent, au délégué à la protection des données des informations complémentaires sur les aspects essentiels de l'accord de responsabilité conjointe en ce qui concerne le traitement des données résultant des dispositions énoncées à la section 1.

3. Finalités, base juridique du traitement, catégories et destinataires des données à caractère personnel

Finalité	Catégories de données à caractère personnel et destinataires	Base juridique
La gestion et la documentation des déclarations des personnes traitant de questions, de doutes ou de violations potentielles des lois, règles et réglementations ainsi que des politiques et	<u>Catégories de données à caractère personnel :</u> - Données d'identification et caractéristiques personnelles ¹ . - Coordonnées privées ² . - Données professionnelles ³ . - Catégories particulières de données à caractère personnel ⁴ .	<u>Obligation légale</u> <u>Intérêt public :</u> lorsque Grifols (a) n'est pas légalement tenu de disposer d'un système de lancement d'alerte, et (b) qu'il partage les résultats

<p>procédures internes, y compris l'évaluation pertinente des faits signalés et l'adoption des mesures disciplinaires correspondantes et des actions légales appropriées contre les contrevenants.</p>	<p>- Données pénales (violations potentielles des lois, règles et réglementations ainsi que des politiques et procédures internes).</p> <p><u>Destinataires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés du groupe Grifols. - Les fournisseurs de produits et services. - Les organismes publics. 	<p>de ses propres enquêtes avec des organismes publics ou d'autres organisations investies d'une telle autorité publique.</p> <p><u>Intérêt légitime :</u> lors du partage avec les sociétés du groupe Grifols à des fins administratives internes.</p> <p><u>Consentement :</u> pour documenter les signalements verbaux. Voir la section 7 pour d'autres cas</p>
<p>¹ Par exemple, le prénom, le nom et les caractéristiques personnelles dans la description factuelle de la question.</p> <p>² Par exemple, le numéro de téléphone privé, l'adresse e-mail et l'adresse postale.</p> <p>³ Par exemple, le statut d'employé ou non, la fonction/le poste et le lieu de travail.</p> <p>⁴ Par exemple, les données concernant la santé, la vie sexuelle et l'orientation sexuelle, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques, les données biométriques et les croyances religieuses ou philosophiques.</p>		

Sans préjudice des catégories de données à caractère personnel présentées dans le tableau ci-dessus, veuillez noter que les catégories de données à caractère personnel traitées pour le respect des obligations légales peuvent différer en fonction de la juridiction du responsable du traitement concerné.

3.1 Informations complémentaires sur la base juridique du traitement des données à caractère personnel

Le tableau ci-dessus présente la base juridique applicable au traitement des données à caractère personnel selon la finalité dudit traitement. Dans cette section, vous trouverez des détails supplémentaires sur la licéité du traitement :

- **Obligation légale :** s'applique lorsque le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour se conformer aux obligations légales qui s'appliquent à Grifols. La section 7 comprend des détails sur les réglementations spécifiques applicables à Grifols qui nécessitent le traitement de données à caractère personnel. La non-transmission des données à caractère personnel demandées pourrait entraîner l'impossibilité pour Grifols de se conformer à ces obligations légales.
- **Intérêt public :** Grifols doit traiter les données à caractère personnel aux fins de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité officielle.
- **Intérêt légitime (de Grifols et/ou d'une quelconque tierce partie) :** Grifols doit détecter, évaluer et prévenir les infractions aux lois, réglementations et politiques et procédures internes applicables conformément à ses principes et valeurs d'entreprise. Par conséquent, Grifols poursuit les intérêts légitimes suivants qui prévalent sur les libertés et droits fondamentaux des personnes concernées, étant donné que le traitement répond aux attentes raisonnables des personnes concernées sur la base de leur relation avec Grifols :
 - Prévention de la fraude, et
 - Gestion quotidienne d'un groupe multinational de sociétés et administration interne, ce qui implique le partage d'informations avec les sociétés du groupe Grifols.

GRIFOLS

Dans tous les cas, les personnes concernées peuvent demander des informations complémentaires sur l'intérêt légitime ou exercer leur **droit d'opposition** au traitement de leurs données à caractère personnel sur la base d'un intérêt légitime en adressant leur demande à privacy@grifols.com.

- **Consentement** : il doit être obtenu par une action positive claire, par exemple en cliquant sur des boutons d'acceptation, ou quelque chose de similaire, et dans un but particulier. Les personnes concernées peuvent retirer leur consentement à tout moment, comme détaillé à la [section 6](#). Le refus des personnes concernées d'accorder le consentement demandé n'affectera pas négativement leur relation contractuelle avec Grifols.

Le traitement des catégories particulières de données à caractère personnel et des données relatives aux condamnations pénales et aux infractions n'est autorisé que conformément aux réglementations de chaque pays. Veuillez consulter la [section 7](#) pour plus de détails.

3.2 Destinataires des données à caractère personnel

Le tableau ci-dessus présente les catégories de destinataires avec lesquels Grifols peut partager des données à caractère personnel, selon la finalité. Cette section comprend des informations supplémentaires concernant ces destinataires, le cas échéant :

- Les sociétés du groupe Grifols : la liste est disponible [ici](#).
- Les fournisseurs de produits et services : par exemple, les prestataires de services informatiques et les avocats.
- Les organismes publics : par exemple, les organisations gouvernementales, les autorités policières ou judiciaires.

Grifols veillera à ce que les données à caractère personnel soient uniquement transférées vers des pays qui offrent un niveau adéquat de protection des données. Si les données à caractère personnel sont traitées dans des pays qui n'offrent pas ce niveau de protection, Grifols et/ou les fournisseurs (selon le cas) adopteront, si nécessaire, les mesures de protection appropriées (par exemple les clauses contractuelles types incluses dans la décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission du 4 juin 2021) pour effectuer ces transferts internationaux de données conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Des informations spécifiques sur les garanties appropriées applicables à chaque transfert international de données peuvent être obtenues auprès de Grifols en envoyant un e-mail à l'adresse privacy@grifols.com.

Grifols ne partage pas des données à caractère personnel avec d'autres tiers à moins que cela n'ait été autorisé par la personne concernée ou que cela ne soit exigé par la loi applicable.

4. Durée de conservation

Grifols conservera les données à caractère personnel pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou, le cas échéant, jusqu'à ce que les responsabilités susceptibles d'être engagées soient prescrites et pendant la durée nécessaire au respect de toute obligation légale applicable.

5. Sources des données à caractère personnel

Si les personnes concernées ne fournissent pas directement à Grifols leurs données à caractère personnel, Grifols peut obtenir les données à caractère personnel du déclarant et des tiers impliqués dans la déclaration (par ex., les responsables/superviseurs et les témoins).

Si la personne effectuant la déclaration fournit des données à caractère personnel de tiers, Grifols transmettra le présent avis de confidentialité à ces tiers. La transmission du présent avis de confidentialité à ces tiers pourrait être reportée si Grifols, après une analyse au cas par cas, estime que la transmission de ces informations à un stade précoce pourrait affecter l'enquête.

6. Droits à la protection des données

Les droits de protection des données suivants sont applicables en vertu du RGPD. Grifols s'engage à respecter les autres droits de protection des données qui peuvent être applicables conformément à la législation de chaque pays en matière de protection des données.

Droits	Contenu
Accès	Vous pouvez demander la confirmation du traitement ou non des données à caractère personnel et, si un tel traitement est effectué, obtenir l'accès aux données à caractère personnel figurant dans les fichiers de Grifols.
Rectification	Vous pouvez demander la rectification de vos données à caractère personnel si elles sont inexactes.
Effacement	Vous pouvez demander la suppression de vos données à caractère personnel.
Opposition	Vous pouvez demander que vos données à caractère personnel ne soient pas traitées dans des circonstances spécifiques.
Portabilité	Vous pouvez demander à recevoir, dans un fichier électronique, les données à caractère personnel que vous avez fournies à Grifols et vous pouvez également demander que ces données soient transmises à d'autres parties.
Limitation du traitement	Vous pouvez demander que le traitement de vos données à caractère personnel fasse l'objet d'une limitation lorsque : <ul style="list-style-type: none"> - l'exactitude des données à caractère personnel est en cours de vérification après contestation de leur exactitude. - le traitement de vos données à caractère personnel est illégal et vous vous opposez à leur effacement. - Grifols n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins de leur traitement, mais vous en avez besoin pour l'établissement, l'exercice ou la défense d'une réclamation légale. - vous vous êtes opposé au traitement des données à caractère personnel pour l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou nécessaire aux fins d'un intérêt légitime et il doit être vérifié si les motifs légitimes de Grifols prévalent sur les vôtres.
Retrait du consentement	Vous pouvez retirer votre consentement sans affecter la licéité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

Vous pouvez exercer, le cas échéant, vos droits en matière de protection des données en envoyant, par exemple, une communication écrite à Grifols à l'adresse privacy@grifols.com avec la mention « Dénonciation » dans l'objet du message. À cette fin, Grifols peut demander d'autres informations ou documents, si nécessaire et approprié, pour vous identifier.

Pour les résidents aux États-Unis, veuillez contacter le Bureau de la protection de la vie privée à l'adresse US-PrivacyRights@Grifols.com.

En outre, vous pouvez déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données, y compris celle qui est compétente dans votre lieu de résidence, votre lieu de travail ou le lieu où l'infraction alléguée s'est produite.

7. Dispositions particulières

- **Autriche**

Les droits d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de notification des violations de données à caractère personnel ne seront pas applicables dans les situations dans lesquelles ils sont nécessaires pour protéger l'identité d'une personne ou pour éviter d'entraver ou de porter atteinte aux mesures de suivi, notamment lors de la durée des procédures d'enquête, des procédures administratives ou des procédures judiciaires.

- **République tchèque**

L'obligation légale visée à la section 3 est réglementée par la loi tchèque n° 171/2023 du 2 juin 2023.

- **Union européenne**

Les bases légales du traitement des données à caractère personnel identifiées à la section 3 sont réglementées par les dispositions suivantes du RGPD :

- Obligation légale : article 6.1(c) du RGPD
- Intérêt public : article 6.1(e) du RGPD
- Intérêt légitime (de Grifols et/ou d'une quelconque tierce partie) : article 6.1(f) du RGPD
- Consentement : article 6.1(a) du RGPD

Le traitement des catégories particulières de données à caractère personnel est fondé sur la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice (article 9.2(f) du RGPD), ou sur des motifs d'intérêt public important sur la base de la directive sur les dénonciations et de ses réglementations locales d'application (article 9.2(g) du RGPD).

Le traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions n'est autorisé que sous le contrôle de l'autorité publique ou dans le cadre du respect d'obligations légales (article 10 du RGPD).

L'obligation légale visée à la section 3 est réglementée dans la directive 2019/1937 sur la protection des lanceurs d'alerte et dans les lois nationales de transposition des États membres de l'UE.

Le consentement visé à l'article 3, tel qu'il est réglementé dans la directive 2019/1937 relative à la protection des lanceurs d'alerte, est nécessaire pour documenter les signalements oraux du lanceur d'alerte.

- **France**

L'obligation légale visée à la section 3 est réglementée par la loi n° 2022/401 du 21 mars 2022.

Lorsque Grifols France S.A.R.L. est responsable du traitement, les personnes concernées ont le droit de fournir des conseils sur la gestion de leurs données après leur décès.

- **Italie**

Les droits des personnes concernées peuvent ne pas être respectés si une atteinte réelle et concrète à la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte est envisageable. La personne concernée peut toutefois exercer ses droits auprès du Garante (Autorité de contrôle italienne pour la protection des données personnelles), conformément à l'article 160 du Code italien de la confidentialité, comme le prévoit le troisième alinéa de l'article 2-undecies du Code de la confidentialité.

L'obligation légale visée à l'article 3 est réglementée par la loi 179/2017 et par le décret législatif n° 24/2023 « Loi sur la protection des lanceurs d'alerte ». (179/2017).

Conformément à l'article 12, paragraphes 2 et 5, et à l'article 14 du décret législatif n° 24/2023, le consentement visé à l'article 3, en plus de la documentation des rapports verbaux, doit être obtenu dans les cas suivants :

- a) la divulgation de l'identité du lanceur d'alerte et de toute autre information permettant de déduire cette identité, directement ou indirectement, à des personnes autres que celles compétentes pour recevoir ou suivre les signalements, expressément autorisées à traiter ces données ; et

b) la divulgation de l'identité du lanceur d'alerte et de toute autre information permettant de déduire cette identité, directement ou indirectement, dans le cadre d'une procédure disciplinaire lorsque l'accusation est fondée, en tout ou en partie, sur le signalement et que la connaissance de l'identité du lanceur d'alerte est indispensable à la défense de l'accusé.

- **Irlande**

L'obligation légale visée à la [section 3](#) est réglementée par la loi sur les divulgations protégées (amendement) de 2022.

- **Portugal**

L'obligation légale visée à la [section 3](#) est réglementée par la loi n° 93/2021 du 20 décembre.

Lorsque Grifols Portugal – Produtos Farmacêuticos e Hospitalares, Lda. est responsable du traitement, les personnes concernées ont le droit de fournir des conseils sur la gestion de leurs données après leur décès. Lorsque des recommandations sur la gestion de leurs données n'ont pas été fournis par les personnes concernées décédées, l'exercice de leurs droits à la protection des données définis à la [section 6](#) peut être effectué par leurs héritiers. Les personnes concernées peuvent également décider de l'impossibilité d'exercer ces droits après leur décès.

Lorsqu'il existe une obligation légale de secret, les droits des personnes concernées ne peuvent pas être exercés.

- **République populaire de Chine**

Chine continentale : lorsque les données à caractère personnel des personnes concernées sont traitées par une société du groupe Grifols en Chine continentale, l'addenda disponible [ici](#) s'applique à la personne concernée. Cet addenda vient s'ajouter au présent avis de confidentialité et en fait partie intégrante.

- **Espagne**

L'obligation légale visée à la [section 3](#) est réglementée par la loi 2/2023 du 20 février, réglementant la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et la lutte contre la corruption.

Sans préjudice de la [section 3.2](#), l'identité des personnes effectuant le signalement restera en tout état de cause confidentielle et ne sera pas communiquée aux personnes auxquelles se rapportent les faits signalés ni à des tiers.

Dans le cas où la personne concernée, à laquelle se rapportent les faits signalés, exerce son droit d'opposition, il est présumé, jusqu'à preuve du contraire, qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de ses données à caractère personnel.

- **Suède**

L'obligation légale visée à la [section 3](#) est réglementée par la loi sur la dénonciation (Loi suédoise (2021:890) sur la protection spéciale contre les représailles pour les travailleurs qui signalent des irrégularités).

- **Royaume-Uni**

Toutes les références au RGPD dans l'ensemble du document font également référence, le cas échéant, au RGPD, étant donné que celui-ci est intégré dans la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord.

